

Rapport atelier de lancement des projets

**« Renforcement de la légalité dans le marché domestique et transfrontalier du bois dans les régions forestières de l'Est et du Sud Cameroun » Et
« Renforcement du dispositif d'approvisionnement en bois légal des artisans de la seconde transformation du bois »**



Rédigé par

ASD

Geneviève NDJIKI épse WELADJI (Chef de Projet) et Ernest BIMBI (Assistant Technique)

Et

FECAPROBOIS

Pamphile NTANGA (Chef de Projet) et Hermine KANA (Assistante Administrative)

Mars 2019

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de la FECAPROBOIS et d'ASD. Il ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de la FAO, de l'UE, ASDI ou l'UKAID

Sommaire

Abréviations	3
I- Contexte et justification	4
II. Déroulement de l'atelier	5
II.1. Accueil des participants et démarrage de l'atelier	5
II.2. Cérémonie d'ouverture solennelle de l'atelier conjoint	5
II.3. L'opérationnalisation du MIB au Cameroun : enjeux, défis et perspectives	9
II.4. Première phase d'échanges et de discussions	10
II.5. Présentation du projet d'ASD : « Renforcement de la légalité dans le marché domestique et transfrontalier du bois dans les régions forestières de l'Est et du Sud Cameroun, RELEMDOT II » par Geneviève NDJIKI épouse WELADJI	11
II.6. Présentation du projet FECPAROBOIS : « Renforcement du dispositif d'approvisionnement en bois légal des artisans de la seconde transformation du bois » par Pamphile NTANGA	12
II.7. Deuxième phase d'échanges et de discussions	13
II.8. Identification des axes de renforcement de la collaboration des différents acteurs dans la mise en œuvre des projets	15
II.9. Evaluation de la participation à l'atelier conjoint de lancement	15
III. Conclusion	16
Annexes	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1 : Termes de Références de l'atelier conjoint de lancement	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2 : Liste de présence de l'atelier conjoint	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 : Discours du Président National de la FECAPROBOIS	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4 : Discours du représentant du Représentant de la FAO au Cameroun ..	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 5 : Discours du représentant de l'Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne au Cameroun	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 6 : Quelques supports de communication utilisés pour l'atelier conjoint de lancement	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 7 : Contenu de l'exposé du MINFOF : « L'opérationnalisation du Marché Intérieur du Bois au Cameroun : défis, avancées et perspectives »	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 8 : contenu de l'exposé d'ASD : « Renforcement de la légalité dans le marché domestique et transfrontalier du bois dans les régions forestières de l'Est et du Sud Cameroun, RELEMDOT II »	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 9 : Contenu de l'exposé de la FECAPROBOIS : « Renforcement du dispositif d'approvisionnement en bois légal des artisans de la seconde transformation du bois »	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 10 : Synthèse des questions réponses	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 11 : Quelques articles de médias	Erreur ! Signet non défini.

Abréviations

APV : Accord de Partenariat Volontaire

ASD : Action for Sustainable Development

BIT : bureau International du Travail

CAE : Certificat Annuel d'Exploitation

CCS : Comité Conjoint de Suivi

CEQTB : Certificat d'Enregistrement en Qualité de Transformateur de Bois

CNS : Comité National de Suivi

COOP-CA EXTRABOICAM : Coopérative avec Conseil d'Administration pour l'Exploitation et la Transformation du Bois au Cameroun

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FECAPROBOIS : Fédération Camerounaise des Associations et des Professionnels de la Seconde Transformation du Bois.

FLEGT : Forest Law, Enforcement, Governance and Trade (Application de la réglementation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux sur les bois et produits dérivés)

FUGIRFOC : Fédération des Unions des GIC et Regroupement des Forêts Communautaires du Haut-Nyong

LVD : Lettre de Voiture pour le transport des Débités

MIB : Marché Intérieur du Bois

MINCOMMERCE : Ministère du Commerce

MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune

PEBO : Permis d'Exploitation des Bois d'œuvre

RELEMDOT II : Renforcement de la Légalité dans le Marché Domestique et transfrontalier du bois dans les régions forestières du Sud et de l'Est Cameroun, phase II

SAILD : Service d'Appui aux Initiatives de Développement

UE : Union Européenne

I- Contexte et justification

Pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui est associé, le gouvernement de la République du Cameroun a signé en 2010 avec l'Union Européenne, l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux sur le bois et les produits dérivés, connu sous l'acronyme APV FLEGT. En 2011, la ratification de cet accord lui permettait d'entrer en vigueur. A cet effet, des cadres institutionnels pour la mise en œuvre de cet accord ont été mis en place notamment le Comité National de Suivi (CNS) et le Comité Conjoint de Suivi (CCS). D'importants actes réglementaires (Décisions, arrêtés et circulaires) ont été également signés par le ministère en charge des forêts pour encadrer l'exploitation et la transformation du bois à plusieurs niveaux selon les sources d'exploitation.

C'est dans cette lancée que le Marché Intérieur du Bois (MIB) voit le jour par arrêté conjoint N° 0878/ MINFOF/MINCOMMERCE du 26 Avril 2010 conformément à l'article 9.3 de l'APV FLEGT qui stipule que : « le Cameroun vérifie la légalité des bois et produits dérivés exportés vers des marchés en dehors de l'union, vendus sur les marchés intérieurs ainsi que des bois et produits dérivés importés »

Face à ces avancées, forces est de constater que le marché domestique est à la traîne. Selon les études menées par le CIFOR en (2011), la production annuelle de sciages informels est estimée à 702 000m³, et le marché domestique est approvisionné à environ 75% des sciages issus de l'exploitation forestière illégale.

Pour rectifier le tir, ASD (Action for Sustainable Development) et FECAPROBOIS (Fédération Camerounaise des Associations et des Professionnels de la Seconde Transformation du Bois) ont respectivement sollicité et obtenu entre 2016 et 2018, du programme FAO UE FLEGT, des appuis financiers pour impliquer et accompagner les opérateurs concernés et intéressés par le MIB à travers les projets « **Renforcement de la légalité dans le marché domestique et transfrontalier du bois dans la région forestière de l'Est Cameroun** » et « **Appui à l'implication des artisans de la seconde transformation du bois dans le processus FLEGT et l'organisation du marché intérieur du bois au Cameroun** »

L'objectif de ces différents projets était d'emboîter le pas à la dynamique de la gouvernance forestière impulsée par l'APV FLEGT pour une meilleure opérationnalisation du MIB. Dans la poursuite de cet objectif, le même programme a accepté une seconde phase pour chacun de ces projets. Il s'agit des projets « **Renforcement de la légalité dans le marché domestique et transfrontalier du bois dans les régions forestières du Sud et de l'Est, (RELEMDOT II)** » et « **Renforcement du dispositif d'approvisionnement en bois légal des artisans de la seconde transformation du bois** »

C'est pour présenter ces différents projets, communiquer sur les différentes activités et construire des synergies entre acteurs qu'un atelier conjoint de lancement des activités de ces projets a été organisé à Yaoundé le mercredi 6 Février 2019 dans la salle de conférences de la Chambre de commerce de Yaoundé (Annexe 1 : Termes de Références de l'atelier conjoint de lancement)

II. Déroulement de l'atelier

Sous la facilitation de Madame Nadège NZOHEM, les travaux de l'atelier se sont déroulés dès 8h30min suivant les articulations suivantes : accueil et enregistrement des participants et démarrage de l'atelier, cérémonie d'ouverture solennelle de l'atelier et interviews médiatiques, présentation de trois exposés, échanges et de discussions et l'identification des axes de renforcement de la collaboration des différents acteurs dans la mise en œuvre des projets.

II.1. Accueil des participants et démarrage de l'atelier

Tout a commencé par l'arrivée des participants, l'accueil et leur enregistrement (Annexe 2 : Liste de présence de l'atelier conjoint) par le secrétariat de circonstance conjointement animé par l'équipe ASD/FECAPROBOIS. Chaque participant recevait aussitôt un kit de fourniture composé d'une plaquette du projet ASD, un dépliant du projet FECAPROBOIS, un dépliant de la Coopérative avec Conseil d'Administration pour l'Exploitation et la Transformation du Bois au Cameroun (COOP-CA EXTRABOICAM) un bloc note A5, un stylo à bille et les TDR de l'atelier. Dès 9h30 min précises, Mme Nadège NZOYEM, facilitatrice de l'atelier a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants tout en présentant les excuses de l'équipe de l'organisation de l'atelier pour le retard accusé. Elle a précisé que pour des raisons de conflits d'agenda le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) sera absent pour la partie protocolaire mais fera une présentation thématique au cours de la phase des exposés. Elle a rappelé le programme de la journée en faisant ressortir les objectifs de l'atelier et les résultats attendus conformément aux termes de références. Par la suite, la parole a été donnée aux participants pour se présenter à tour de rôle afin de se connaître. Elle n'a pas manqué de mentionner des précisions à apporter lors de cette présentation : noms et prénoms, structure de provenance, fonction et ville de provenance.

A la fin des présentations des participants qu'elle a donné la parole aux officiels pour les discours de circonstance.

II.2.Cérémonie d'ouverture solennelle de l'atelier conjoint

La cérémonie d'ouverture solennelle de l'atelier conjoint a commencé par le discours respectifs du représentant des organisateurs de l'atelier conjoint, de la FAO, de l'Union Européenne.

Monsieur René OUKEM, Président National de la FECAPROBOIS a pris la parole au nom des organisateurs FECAPROBOIS et ASD (Annexe 3 : Discours du Président National de la FECAPROBOIS) pour le discours de bienvenu. D'entrée de jeu, il a dit toute la reconnaissance des deux organisations aux participants pour leur présence à cet atelier conjoint de lancement des projets ASD et FECAPROBOIS. Il a également remercier la FAO, l'Union Européenne (UE), la coopération britannique et le gouvernement suédois pour leur appui financier à ces projets et pour avoir permis à ASD et à FECAPROBOIS d'emboîter le pas à la dynamique mondiale de la gouvernance forestière au Cameroun leur permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de l'APV FLEGT signé entre le Cameroun et l'Union Européenne en 2010 et ratifié en 2011. Il a saisi l'opportunité pour tendre la main à tous les

acteurs impliqués dans la problématique de la sous filière transformation du bois pour travailler ensemble afin de relever les défis auxquels la filière est confrontée, car les deux organisations sont plus que jamais engagée dans la légalité des bois parce que celle-ci constitue à leur sens une valeur fondamentale pour la protection de notre nature et pour la compétitivité des entreprises qu’elles représentent.



Figure 1 : Discours de bienvenue du Président National de la FECAPROBOIS, René OUKEM

Il a rappelé que les interventions du programme FAO UE FLEGT en direction d’ASD et de FECAPROBOIS datent de 2016. Ce qui a permis à ces deux organisations de conduire le processus de formalisation légale des activités de transformation de bois (par ASD), de formaliser des partenariats avec les sources légales d’approvisionnement en bois, de mettre en place une coopérative d’appui à la production et à l’achat du bois légal (COOP-CA EXTRABOICAM) et de mener une expérience d’achat de bois légal d’environ 300 m³ aussi bien dans les Forêts Communautaires (FC) que chez les industriels (par FECAPROBOIS). Le rappel de ces activités précédentes a-t-il souligné est nécessaire pour interpellé chacun en ce qui le concerne, à une démarche d’achat d’ouvrage en bois d’origine légale pour donner un sens aux slogans de légalité dans le commerce du bois. Il a terminé ses propos en invitant les uns et les autres à contribuer aux échanges pour une meilleure mise en œuvre des différents projets.

Prenant la parole à son tour, Monsieur Nick GOETSCHALCKX, (Annexe 5 : Discours du représentant de l’Ambassadeur, Chef de Délégation de l’Union Européenne au Cameroun) représentant du Chef de Délégation, Ambassadeur de l’UE au Cameroun a de prime abord exprimé sa satisfaction de voir tous ces participants à cet atelier conjoint des projets dont l’Union Européenne contribue au financement. Il a particulièrement félicité ASD et FECAPROBOIS pour ces projets qui constituent un prolongement des précédents projets reconnus comme succès. Il a précisé que l’UE est fortement engagée dans l’amélioration de la gouvernance des ressources naturelles au niveau global dont le plan FLEGT en est une parfaite illustration. C’est dans ce sens que l’APV a été signé avec 15 pays partenaires représentant 80% du commerce mondial du bois tropical et le financement de l’UE au

programme FAO UE FLEGT témoigne ainsi leur fort attachement à l'objectif de produire et commercer du bois légal a-t-il poursuivi.



Figure 3 : Discours du représentant de l'Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, Nick GOETSCHALCKX

En rappelant la pertinence des différents projets ASD et FECAPROBOIS, Monsieur Nick GOETSCHALCKX a souligné que l'enjeu de ces projets pionniers n'est rien de moins que de montrer par l'exemple qu'il est possible de produire et vendre du bois légal au Cameroun. C'est pour cette raison qu'il a souhaité que cette « première » crée un effet domino ou si non un effet de levier. Pour conclure le représentant de l'UE a encouragé toutes les parties à faire de cette phase 2 des projets un succès aussi importants que celui des premières phases et a souhaité des échanges fructueux au cours de cet atelier.

Pour le représentant du Représentant de la FAO au Cameroun, Monsieur Armand ZE, il s'est dit honoré de prendre la parole au nom de M. Athman Mravili, Représentant de la FAO au Cameroun dans le cadre de l'atelier conjoint de lancement des projets d'ASD et de la FECAPROBOIS. Il s'est réjoui de la mobilisation des participants qui traduit selon ses propos tout l'intérêt porté à la promotion de la légalité forestière au Cameroun. Il a mis en exergue le but ultime du programme FAO UE FLEGT qui est de promouvoir la production et la consommation des bois légaux au Cameroun en allouant des fonds à des projets et en les soutenant à chaque étape depuis leur conception jusqu'à leur aboutissement. Il a précisé que la réduction de l'exploitation illégale contribue aux objectifs de développement durable

en luttant contre la pauvreté (ODD 1), en garantissant la sécurité alimentaire (ODD 2), en visant à atténuer les changements climatiques (ODD 13) et en encourageant une gestion durable des forêts (ODD 15). Il a précisé tout le soutien et la collaboration de la FAO aux efforts d'opérationnalisation de l'APV FLEGT.



Figure 2 : Discours du représentant du Représentant Résident de la FAO au Cameroun, Armand ASSENGZE

Il a précisé qu'en vertu des résultats probants et satisfaisants dans la mise en œuvre des projets précédents respectifs par l'ASD et par la FECAPROBOIS, le programme FAO UE FLEGT a accepté d'apporter un appui financier pour une seconde phase de chacun des projets. Il a précisé que ce financement est néanmoins l'aboutissement d'un long et rude processus compétitif de soumission des projets, d'évaluation dont seuls les projets les plus pertinents et les intéressants reçoivent des financements. C'est à ce titre qu'il a félicité ASD et FECAPROBOIS pour la qualité de leur projet et des résultats satisfaisants des premiers projets. Il a reconnu le déficit de produits bois légaux sur le marché domestique et a reconnu les progrès indéniables en cours à travers les mesures que le gouvernement du Cameroun met en place en collaboration avec les organisations de la société civile et du secteur privé par le programme FAO UE FLEGT. Pour conclure ses propos, il s'est dit rassuré de la qualité des participants pour contribuer aux réflexions de cet atelier pour une bonne mise en œuvre des projets avec des meilleurs résultats.

L'ouverture solennelle de l'atelier conjoint a été faite par la Coordinatrice d'ASD (Mme Geneviève WELADJI NDJIKI) qui a souhaité tout de même la bienvenue aux participants et a déclaré les travaux ouverts.

II.3.L'opérationnalisation du MIB au Cameroun : enjeux, défis et perspectives

Monsieur Carlos Claude BEKONO, cadre SDPB/DPT/MINFOF a développé sa thématique sur quatre principaux points à savoir (i) le contexte, (ii) la définition, l'objectif et l'organisation du MIB, (iii) les avancées, (iv) les défis et les perspectives.

i) Parlant du contexte, Carlos Claude BEKONO a fait références à la loi forestière qui a inscrit l'activité forestière dans une économie extravertie : les marchés sont tournés vers l'extérieur négligeant ainsi le marché intérieur. L'engagement du Cameroun à travers la signature de l'APV FLEGT à faire la promotion de la commercialisation du bois légal sur le territoire national et à l'extérieur. Il a également fait allusion au potentiel forestier qui renferme environ 300 essences exploitables dont une soixantaine seulement fait l'objet d'une exploitation régulière et six d'entre elles représente 70 à 80% du volume total exporté. Ceux-ci tournant autour de 2,3 millions m³/an pour le secteur formel destiné en totalité vers l'export. Tandis le marché domestique, tributaire de l'informel s'accroît progressivement au fil du temps et alimenté par une production artisanale et encouragé par des prix jugés « inaccessibles » des sciages proposés par l'industrie nationale, les mesures couvrant les petits exploitants jugés inadaptés ; les informations insuffisantes sur l'offre et la demande. L'orateur a inscrit la mise en place du MIB par arrêté conjoint MINFOF/MINCOMMERCE du 26 Avril 2010 comme une réponse de l'administration forestière à tous ces manquements.

ii) s'agissant de la définition du MIB, Carlos Claude BEKONO s'est inspiré de l'arrêté 0878 qui la définit comme une plateforme physique et/ou virtuelle de toutes les transactions commerciales du bois entre les producteurs et les autres intervenants sur l'ensemble du territoire national. Le bois étant entendu lui-même comme les bois ronds (grumes, corsons, perches, poteaux out toute partie de l'arbre susceptibles d'intéresser le MIB), les produits du sciage, de déroulage et de tranchage, le bois énergie, les produits dérivés comme le charbon de bois. Il a précisé que l'objectif global du MIB est d'approvisionner le marché local en bois légal au meilleur ratio qualité/prix. Il a poursuivi par l'organisation du MIB autour d'un Comité de suivi, d'un Secrétariat Technique et des Antennes Locales.

iii) S'agissant des avancées dans le processus d'opérationnalisation, Carlos Claude BEKONO a d'abord fait allusion aux missions principales du MIB autour de 4 axes :

- Axe 1 : l'approvisionnement du MIB :

De la création du MIB à 2018, un volume de 484 780,80 m³ de bois légal a été collecté sur le marché local ; un projet pilote intitulé « conception et mise en œuvre d'un projet expérimental du Marché Intérieur du Bois dans deux régions pilote au Cameroun » a été mis en place en 2015 en vue de tester les mécanismes d'approvisionnement du MIB avec les rebuts de l'exploitation forestière et les tiges non exploitées des divers permis ; les nouvelles procédures d'octroi des Permis d'Exploitation des Bois d'œuvre (PEBO). L'orateur n'a pas manqué de mettre en exergue les succès de ce projet notamment : les procédures de mise à la disposition des transformateurs des rebuts, bois abandonnés et des tiges résiduelles abattues en vue de la transformation artisanale ont été élaborées et testées dans les régions

de l'Est et du Sud qui ont facilité la récupération/transformation des rebuts de bois, bois abandonnés et les tiges résiduelles. Celle-ci pouvant se faire en régie ou par mise à disposition ; Un volume d'environ 4000 m³ de bois débités issus de cette récupération a été vendu dans les grands centres urbains (Yaoundé, Douala, Ngaoundéré, Kousséri, etc.), durant la phase test. Les procédures testées ont été amendées et attendent d'être généralisées sur l'ensemble du territoire national ; les procédures simplifiées d'octroi et de gestion des PEBO ont également été élaborées et transmises par note n°2297/L/MINFOF/SG/DPT/SDPB/PFMIB/BCC du 09 juin 2017 aux Services du Premier Ministre pour solliciter l'autorisation de les tester sur le terrain. À ce jour aucune suite n'a été donnée à ce dossier.

- Axe 2 : Identification, sécurisation et aménagement des sites physiques du MIB

Carlos Claude BEKONO a présenté un bilan de dix-huit (18) sites physiques identifiés sur le territoire national malheureusement confronté aux procédures de sécurisation dans l'ensemble freine son véritable envol.

- Axe 3 : Mise en exploitation de l'application de gestion virtuelle du MIB

L'orateur a indiqué que l'application de gestion virtuelle du MIB a été développée depuis 2014 et n'a pas encore été déployée. Elle facilitera la diffusion la diffusion de l'information sur l'offre et la demande en bois dont l'acquisition d'un serveur pour le déploiement de ladite application est en cours.

- Axe 4 : Activités de fonctionnement

D'après l'orateur, le comité de suivi, de coordination et de développement du MIB se réunit semestriellement. A ce jour, des antennes MIB ont été créées, équipées et sont opérationnelles dans les dix régions du Cameroun.

iv) En guise de défi et perspectives, Carlos Claude BEKONO a articulé ses propos sur les points suivants : favoriser l'accès du bois légal au camerounais moyen, par une réforme du cadre légal ; mettre en place un système d'information sur l'offre et la demande en bois légal ; renforcer le partenariat Public/Privé en vue de rechercher les solutions idoines aux problèmes d'approvisionnement du MIB en bois légal et d'encadrement des scieurs artisanaux ; renforcer le partenariat Public/Privé en vue de rechercher les solutions idoines aux problèmes d'approvisionnement du MIB en bois légal et d'encadrement des scieurs artisanaux ; poursuivre la collecte des données statistiques des bois vendus dans les marchés locaux en indiquant leur source de provenance, le type d'essences et de produits : faire un plaidoyer auprès de certaines administrations publiques et certaines structures privées en vue de l'utilisation du sciage légal dans la commande publique.

II.4. Première phase d'échanges et de discussions

A la suite de l'exposé introductif de Monsieur Carlos Claude BEKONO ayant permis aux participants d'être édifiés sur la problématique du MIB au Cameroun, les avancées, les défis et les perspectives, la facilitatrice a donné l'opportunité aux participants d'intervenir soit pour améliorer leur compréhension par des questions, soit pour apporter une contribution par des suggestions et/ou remarques résumées ainsi qu'il suit :

- Où est situé le point de vente du MIB à Yaoundé ?
- Le MIB peut-il être efficace au regard des salaires des gestionnaires de ce MIB ?

- Que faut-il faire pour sortir du point mort du texte déposé au Premier Ministère ?
- Quel lien le MIB fait-il entre les ressources exploitées et les populations locales ?
- Comment les forêts communales peuvent-elles faire intégrer leur rebut de l'exploitation dans le MIB ?

A la suite des questions, l'orateur a donné des arguments en réponse. On retiendra de son intervention que la loi forestière de 1994 est caduque car elle rend difficile l'opérationnalisation du MIB, néanmoins cette loi est en cours de révision. Toutefois, a-t-il relevé, 33 marchés ont été identifiés et travaillent avec le MIB. Celui-ci étant dans une phase de test des documents légaux. Concernant la relation entre le salaire et l'efficacité du MIB, l'orateur ne voit absolument pas de lien étant donné que le personnel affecté au MIB est constitué des fonctionnaires de l'administration publique. Pour les PEBO, le MINFOF a transmis ses propositions au Premier Ministère et est en attente d'une réponse. D'ailleurs qu'il y a eu des relances sur cette question. Toutefois, va-t-il indiqué dans le Plan de Travail Annuel 2019 du MINFOF, il est prévu des concertations avec les partenaires pour examiner la question de blocage des PEBO. Avec ces PEBO, la vente se fera sur procès-verbal en présence du préfet et du client, va-t-il conclure.

II.5. Présentation du projet d'ASD : « Renforcement de la légalité dans le marché domestique et transfrontalier du bois dans les régions forestières de l'Est et du Sud Cameroun, RELEMDOT II » par Geneviève NDJIKI épouse WELADJI

En sa qualité de Chef de projet, Mme Geneviève WELADJI a pris la parole pour présenter le projet dont elle a la charge.

D'entrée de jeu, elle a précisé le contexte et la justification du projet. Elle a indiqué que l'exploitation très sélective des essences de nos forêts dictées par le marché extérieur entraîne une sous exploitation du potentiel sur pied conduisant ainsi à un abandon de grandes quantités de rebuts d'exploitations et tiges résiduelles en forêt. Moins de 30% de la possibilité annuelle des forêts est effectivement exploitée (7 600 000 m³) contre une production moyenne annuelle 2 300 000 m³ de bois brut (Akagou, 2016). La région de l'Est a un énorme potentiel en rebuts (1 500 000 m³/an (ASD, 2018) inexploité. Certains petits opérateurs qui se lancent dans la transformation du bois ne sont pas informés sur la législation en vigueur, et sont arnaqués, d'autres ne savent pas où trouver la ressource légale, d'autres détenteurs ne veulent pas mettre leur rebut à disposition des demandeurs. Par ailleurs, les procédures de collecte et de remonté de l'information que prévoient le MIB sont très complexes, nécessite plusieurs intermédiaires et l'opérateur ne peut pas communiquer sur son niveau de légalité, ni avoir une visibilité sur le marché. Ceci a permis de montrer la pertinence des objectifs d'ASD qui veut à travers son projet contribuer à l'opérationnalisation du Marché Intérieur du Bois (MIB) dans les régions forestières du Sud et de l'Est Cameroun. De manière spécifique, ASD va assurer la mise en conformité des petits opérateurs de la filière bois (commerçants des dépôts de bois, PME...) des Régions du Sud et de l'Est avec les exigences légales et réglementaires relatives à la gestion forestière et au marché domestique du bois. Elle a fini par la présentation des résultats qui sont attendu à la fin de ce projet. Il s'agit entre autre (1) des cadres de collaboration entre petits opérateurs et détenteurs de titres légaux qui devront être formalisés et opérationnalisés dans les Régions

du Sud, et de l'Est, (2) Un mécanisme de suivi de la légalité dans le MIB sera développé et opérationnel, ce qui permettra de donner une meilleure visibilité aux petits opérateurs.

II.6. Présentation du projet FECPAROBOIS : « Renforcement du dispositif d'approvisionnement en bois légal des artisans de la seconde transformation du bois » par Pamphile NTANGA

D'entrée de jeux, Pamphile NTANGA a commencé sa présentation par une brève présentation de la FECAPROBOIS en précisant que c'est une association professionnelle à but non lucratif créée en 2011 et légalisée en 2012. A sa création, elle a bâti son intervention sur quatre piliers principaux à savoir : la mobilisation et la structuration des professionnels, l'information et la formation, la promotion des produits bois et des métiers du bois et la défense des intérêts de ses membres. Elle a quatre antennes régionales sur quatre chefs-lieux des régions du pays à savoir Yaoundé, Douala, Ebolowa et Bertoua. L'antenne de Ngaoundéré est en gestation. La gouvernance de la FECAPROBOIS est construite sur l'Assemblée Générale des membres, les Antennes régionales et le Bureau National.

S'agissant du projet proprement dit, l'orateur a indiqué que le présent projet est une continuité du précédent projet à savoir « Appui à l'implication des artisans de la seconde transformation du bois dans le processus FLEGT et l'organisation du marché intérieur du bois au Cameroun ». Ce projet avait permis de sensibiliser les artisans sur le bois légal leur permettant ainsi d'améliorer leur niveau de connaissance et de compréhension des exigences légales et réglementaires dans les circuits d'approvisionnement en bois. Par la suite des ateliers d'échanges avaient été organisés avec les gestionnaires des forêts communautaires qui avaient abouti à la signature de deux conventions de collaboration entre la FECAPROBOIS et deux réseaux des forêts communautaires à savoir l'Union des Forêts Communautaires de Djoum (UFCD) et le Réseau des Forêts Communautaires du Dja (REFOCOD). A la faveur de ce projet, une coopérative d'appui à la production et à l'achat du bois légal a été créée sous le nom de Coopérative avec Conseil d'Administration pour l'Exploitation et la Transformation du bois au Cameroun (COOP-CA EXTRABOICAM). Bien plus, une expérience pilote d'achat légal de 300 m³ de bois avait été réalisée dans les forêts communautaires et chez un industriel.

Pamphile NTANGA a poursuivi en précisant que l'objectif de ce nouveau projet est d'accroître la promotion de l'utilisation du bois légal par les artisans de la seconde transformation du bois. Spécifiquement, d'assurer l'approvisionnement en bois légal de la coopérative. Il est question dans le cadre de ce projet pendant 12 mois d'apporter un appui à la structuration de la COOP-CA EXTRABOICAM en terme de formation des membres élus à la gestion d'une coopérative de lui donner quelques outils de gestion et un petit équipement pour son fonctionnement. La constitution d'une équipe de producteur de bois et la formation des membres de cette équipe sur les techniques d'abatage à faible impact et à la gestion des chantiers forestiers. D'autres parts, a-t-il poursuivi, le projet va appuyer l'organisation d'une Assemblée Générale de cette coopérative et l'organisation de deux réunions d'affaires avec les fournisseurs légaux des bois. Il sera aussi question dans le cadre de ce projet d'appuyer la coopérative dans le processus d'achat du bois légal et d'organiser un atelier de sensibilisation sur le bois légal à Ngaoundéré. Par ailleurs a-t-il poursuivi, des

actions de communications seront menées pour la visibilité des activités du projet entre autre : la production des outils de communication, l'organisation d'un atelier de lancement et d'un atelier de clôture du projet. L'orateur a rassuré les participants sur la gestion de ce projet qui sera conduite par un système de gouvernance constitué d'un Comité de Pilotage du projet composé outre des membres du Bureau National de la FECAPROBOIS d'un représentant du MINFOF et d'un représentant de la COOP-CA EXTRABOICAM.



Figure : interaction des participants lors de l'atelier

II.7. Deuxième phase d'échanges et de discussions

Après la présentation des deux projets, la facilitatrice a invité les participants à intervenir pour une meilleure appropriation du projet. Il ressort de cette intervention des questions et des suggestions/propositions.

Concernant les questions, elles se résument ainsi qu'il suit :

- En tant que organisation professionnelle, qu'est-ce que la FECAPROBOIS attend du MINPMEESA ?
- Comment le projet entrevoit la pérennité des acquis à l'échéance ?
- Concernant le projet RELEMDOT II, quelles sont les garanties que vous avez pour trouver des acheteurs et de quels rebuts parlez-vous ?
- Votre projet s'appuie sur la coopérative : quelles sont les conditions d'adhésion ?
- Le marché de bois est-il rémunérateur au Cameroun ?
- Comment le projet RELEMDOT compte-t-il impliquer 10% des femmes tel que décrit dans l'exposé ?

- N'est-il pas plus intéressant pour la FECAPROBOIS de développer des partenariats avec les industriels ?
- Concernant l'expérience pilote de FECAPROBOIS dans le précédent projet, avez-vous les garanties de la légalité des bois issus des forêts communautaires ?
- Quelles sont les prochaines activités après cet atelier de lancement pour les deux projets ?

A la suite des interventions, la facilitatrice à donner la parole aux chefs de projets pour apporter des éléments de réponses. Ces derniers auxquels le Président de la FECAPROBOIS a été invité ont apportés des réponses aux différentes préoccupations et ont pris actes des observations et suggestions formulées :

En ce qui concerne les préoccupations, les deux chefs des projets et le Président de la FECAPROBOIS ont apportés des éléments de réponses :

- Pour ASD, elle ne manquera pas d'impliquer les cadres de l'administration forestière lors des formations. Les rebuts dont il est question dans la présentation du projet sont les rebuts de l'exploitation forestière de forêts communales, des ventes de coupes et des rebuts des UTB ; Le projet RELEMDOT facilitera les échanges entre les petits opérateurs et les détenteurs de la ressource (forêts communautaires, forêts communales, vente de coupe, UTB, etc...) afin de stimuler les partenariats et contrats d'approvisionnement. Lors de la première phase du projet RELEMDOT. Il a été constaté un faible engouement des femmes dans la démarche vers la légalité dans ce secteur, c'est pour cela qu'une consultante a été recruté pour faire une étude sur l'implication de la femme dans les activités de la filière. Les résultats permettront de mieux orienter les actions d'ASD afin d'avoir plus de femmes engagé vers la légalité. ASD organisera dans les jours à venir un atelier de formation et de sensibilisation dans la région du Sud.

Pour FECAPROBOIS, les attentes vis-à-vis du MINFOF se situent dans le cadre d'un accompagnement dans son engagement vers la légalité en matière d'information et de facilités pour l'accès au bois légal. Vis-à-vis du MINPMEESA, les attentes de la FECAPROBOIS se situent au niveau de l'appui institutionnel et de l'appui au développement de nos projets. Concernant l'accès au bois légal, la plus grande difficulté est le prix élevé des produits bois pratiqué par les industriels, toutefois les négociations avec le GFBC sont en cours pour régler cette question de prix des bois. Concernant les conditions d'adhésion, Pamphile NTANGA a indiqué que les conditions sont d'être professionnelle de la seconde transformation du bois, s'acquitter de ses droits d'adhésion qui s'élèvent à 10 000 FCFA et souscrire au moins 4 parts à raison de 25 000 FCFA la part. La coopérative est une nouvelle institution, il faut d'abord former les membres à la gestion de la coopérative, ensuite passer au processus d'externalisation des activités, et elle pourrait donc solliciter éventuellement agrément. FECAPROBOIS organisera une formation des opérateurs et les professionnels de la transformation à la fin du mois de mars à N'Gaoundéré.

La FAO a invité les deux organisations à être rigoureuses dans la qualité des rapports à produire.

II.8. Identification des axes de renforcement de la collaboration des différents acteurs dans la mise en œuvre des projets

Il ressort de cet atelier des opportunités de collaboration entre la FECAPROBOIS et certains acteurs.

- Concernant les questions d'approvisionnement en bois légal, le RUGIFO et la forêt communale de Dimako se sont dits disposés à nouer des partenariats avec FECAPROBOIS. A cet effet, le Service d'Appui aux Initiatives de Développement (SAILD) a promis organiser une réunion d'affaire entre les forêts communautaires membres du RUGIFO et la FECAPROBOIS et COOP-CA EXTRBOICAM
- Concernant l'appui à la gestion des coopératives, Monsieur Rodrigue ZUCHUON, représentant du BIT a encouragé les initiatives du secteur privé notamment la création d'une coopérative d'autant plus qu'il s'intéresse à ce qui crée de l'emploi. Bien plus, le BIT a une politique mondiale sur les coopératives. A ce titre il invite la FECAPROBOIS à une discussion au BIT pour examiner les opportunités de collaboration et d'appui au développement des coopératives.

II.9. Evaluation de la participation à l'atelier conjoint de lancement

Une évaluation de la participation à cet atelier conjoint fait ressortir les données statistiques suivantes

TYPE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE PARTICIPANT			POURCENTAGE		
	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL
Partenaire Technique et Financier	2	0	2	2.59 %	0%	2.59 %
Administration Publique	4	1	5	5.19 %	1.29 %	6.49 %
Organisations Internationales	2	0	2	2.59 %	0 %	2.59 %
Organisation de la société Civile Institution de recherche	20	5	25	25.97 %	6.49 %	32.46 %
Producteurs /Fournisseur	3	0	3	3.89 %	0 %	3.89 %
Organisations professionnelles	21	4	25	27.27 %	5.19 %	32.46 %
Media	8	3	11	10.38 %	3.89 %	14.28 %
Equipe du Projet	3	1	4	3.89 %	5.19 %	5.19 %
TOTAL	63	14	77	81.82 %	18.18 %	100%

Concernant la couverture médiatique de cet atelier conjoint, outre les interviews accordées à quelques responsables d'ASD et de FECAPROBOIS, plusieurs médias ont relayé l'évènement aussi bien à la télévision, à la radio que dans la presse écrite comme dans les réseaux sociaux.

Pour la télévision :

- La chaîne de télévision publique CRTV (Cameroon Radio and Television)
- La chaîne de télévision privée CANAL 2

- La chaîne de télévision Canal 24

Pour la radio :

- CRTV radio
- RTS

Pour la presse écrite :

- Génération libre
- Hotsnews

Pour la presse en ligne :

<https://afrikinfo.net/cameroun-exploitation-illegale-du-bois-deux-projets-viennent-en-renfort-aux-exploitants/>



Figure : interview des différents chefs de projets à l'issue de la phase protocolaire : Mme Geneviève NJIKI épse WELADJI d'ASD et Pamphile NTANGA de FECAPROBOIS

III. Conclusion

Au terme de cet atelier conjoint de lancement des projets ASD et FECAPROBOIS, il convient de rappeler que près de 80 personnes ont été mobilisées représentant divers catégories d'acteurs intervenants dans la filière bois. Au vu de la qualité des échanges, nul ne doute que la question de l'approvisionnement en bois légal du marché domestique est une très grande préoccupation pour les différents acteurs. Cet atelier a permis à ASD et FECAPROBOIS des réelles opportunités de collaboration qui leur permettront de contribuer efficacement à la construction d'une filière légale. Monsieur OUKEM René, Président de FECAPROBOIS a dit toute sa satisfaction du déroulement et de l'atteinte des résultats de cet atelier conjoint de lancement avec des échanges fructueux entre les participants ce qui témoigne de l'importance des deux projets de promotion du bois légal dans le marché domestique et la gouvernance forestière au Cameroun. Il a rassuré les acteurs sur la prise en compte de leurs préoccupations et suggestions autant que possible dans le cadre de la mise en œuvre desdits projets.